



Degat des eaux dans un appartement et probleme d'assurance

Par **tat34**, le **03/12/2008** à **11:40**

Il y a quelque jours, le sol de ma douche s'est effondrer car il etait moisi a cause de l'eau qui passait entre les carreaux. Mon proprietaire a reconnu que ce n'etait pas ma faute et son assurance prend tout en charge. Seulement le jour du sinistre je n'etait pas assurer, je me suis assurer 2 jours apres. D'apres mon assurance, je devrais payer le loyer du mois de decembre mais l'assurance du proprietaire devrait me rembourser les jours de travaux car je n'ai plus acces a la salle de bain, depuis 1 semaine, je n'ai plus de douche ni de wc, je ne peux donc plus habiter dans mon appartement.

Mais le proprietaire refuse de me rembourser car je n'etait pas assurer au moment des fait et pire il refuse de me reloger.

Que puis je faire pour etre reloger et rembourser?